

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
08 MARS 2011

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
8 mars 2011, en la salle municipale à 20.00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	Maire
Madame	Marie-Lourdes Durette	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseiller siège N° 2
Monsieur	Marc Desrosiers	Conseiller siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme,
maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi
présente.

Est absent :

Monsieur	Gilbert Rioux	Conseiller siège N° 3
----------	---------------	-----------------------

La séance est déclarée ouverte à 20 :00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est
faite.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes présentés
6. Information du maire
7. Lecture et adoption du rapport de l'auditeur indépendant et
des états financiers 2010
8. Développement éolien
9. Vente pour non-paiement de taxes - représentant
10. Divers :
 - A) Recensement 2011
 - B) Proclamation recensement 2011
 - C) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier
11. Période de questions
12. Levée de la séance

01-08-03-2011

Il est proposé par monsieur François Doré, appuyé par monsieur
Bertrand Caron et résolu d'accepter l'ordre du jour tout en le
laissant ouvert.

ADOPTÉE

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-08-03-2011

Il est proposé par monsieur Marc Desrosiers, appuyé par madame Marie-Lourdes Durette et résolu que le procès-verbal de la séance régulière et celui de la séance extraordinaire soient et sont acceptés.
ADOPTÉE.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PRÉSENTÉS

03-08-03-2011

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron, appuyé par monsieur Marc Desrosiers et résolu que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 34 766.13 \$.
ADOPTÉE.

6. INFORMATION DU MAIRE

Monsieur le Maire donne l'information sur la correspondance qu'il a reçue.

7. LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT DE L'ÉDITEUR INDÉPENDANT ET DES ÉTATS FINANCIERS 2010

Monsieur Claude Morissette de Mallette, firme comptable nommée par la municipalité pour effectuer la vérification des livres comptables de la municipalité, fait la lecture du rapport de l'auditeur indépendant et des états financiers pour l'année financière 2010.

ADOPTION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

04-08-03-2011

Il est proposé par madame Clémence Lavoie,
Il est appuyé par madame Marie-Lourdes Durette
Et résolu :
D'accepter le rapport de l'auditeur indépendant tel que lu par monsieur Claude Morissette de Mallette.
ADOPTÉE.

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2010

05-08-03-2011

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron,
Il est appuyé par madame Clémence Lavoie,
Et résolu :
D'accepter les états financiers 2010 tel que lu par monsieur Claude Morissette de Mallette.
ADOPTÉE.

Monsieur François Doré quitte à 20 :48 heures.

8. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

06-08-03-2011

LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN DOIT SE FAIRE DANS LE RESPECT DES CITOYENS ET DU TERRITOIRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que deux projets éolien ont pris naissance sur les territoires des municipalités de Saint-Valentin/Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix et de Saint-Cyprien-de-Napierville, après que l'appel d'offre de services eut été accepté par Hydro-Québec,

CONSIDÉRANT que nous sommes favorables à la filière éolienne mais que tout projet ne peut se faire n'importe où, n'importe comment et surtout pas en les imposant aux communautés,

CONSIDÉRANT que le critère d'acceptabilité sociale, pourtant fondamental à la filière éolienne, n'a aucunement été respecté dans les dossiers qui nous préoccupent qui sont :

- Projet éolien à Saint-Valentin de 21 éoliennes industrielles de 139 mètres (450 pieds) là où vit une population de 472 habitants et installées à 750 mètres des habitations.
- Projet éolien autochtone à Saint-Cyprien-de-Napierville de 8 méga éoliennes de 146.5 mètres (483 pieds), projet octroyé à la Kanawake Sustainable Énergies malgré le refus des élus municipaux.
- Projet d'une ligne électrique de 120 KV de 25 pylônes allant à l'encontre de la volonté de 70 agriculteurs.
- Ces trois projets étant prévus en zones habitées et sur les meilleures terres agricoles du Québec classée 1 et 2.

CONSIDÉRANT que l'implantation de parc éolien industriel n'a pas sa place en zone habitée ni sur les meilleures terres agricoles du Québec,

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec n'a pas tenu compte des objections maintes fois exprimées par les élus municipaux de Saint-Cyprien-de-Napierville en octroyant, sans leur autorisation, un contrat de 8 méga éoliennes à la Kanawake Sustainable Énergies, créant ainsi un précédent inacceptable et dangereux pour la démocratie municipale,

CONSIDÉRANT que par ce geste, Hydro-Québec, a délibérément créé une situation conflictuelle possible qu'engendrera cette incursion autochtone en sol non autochtone sans l'appui de la population touchée,

CONSIDÉRANT être conjointement en mesure d'attester que ces projets soulèvent la grogne au sein de nos populations touchées, en plus de créer de lourdes inquiétudes au sein des conseils municipaux impliqués,

CONSIDÉRANT qu'étant désormais plus informés et conscients des répercussions négatives reliées à l'implantation d'éoliennes en milieux habités, nous sommes en mesure de nous inquiéter des impacts négatifs tant économiques, environnementaux que sociaux que ces implantations ne manqueront pas de créer sur nos territoires montérégiens,

CONSIDÉRANT que ces états de fait sont inacceptables et qu'ils s'avèrent une atteinte directe aux principes fondamentaux de démocratie et de souveraineté des municipalités,

Pour l'ensemble des raisons précédemment évoquées, les municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur font appel à la solidarité municipale québécoise. Nous respectons la position officielle à l'égard du développement de la filière éolienne prise dans chaque municipalité et région, tout en requérant l'appui des municipalités québécoises pour le respect de nos terres agricoles. Nous affirmons aussi que ces projets vont à l'encontre du développement réfléchi que nous préconisons pour notre région montérégienne.

Il est proposé par madame Marie-Lourdes Durette

Et appuyé par madame Clémence Lavoie

Que la municipalité de Padoue adopte la présente résolution en appui aux municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur afin de demander au gouvernement de faire marche arrière dans l'élaboration des trois projets ci-haut mentionnés et de les abandonner ou de les relocaliser ailleurs au Québec en milieu non habité et non agricole.

9. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

07-08-03-2011

Il est proposé par monsieur Marc Desrosiers,

Il est appuyé par madame Marie-Lourdes Durette

Et résolu :

D'autoriser la directrice générale à transmettre à la MRC la liste des personnes/propriétés pour lesquelles les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes doivent être entamées.

ADOPTÉE.

REPRÉSENTANT LORS DE LA VENTE DU MOIS DE JUIN

08-08-03-2011

Il est proposé par madame Marie-Lourdes Durette,

Il est appuyé par monsieur Marc Desrosiers

Et résolu :

De nommer Line Fillion, directrice générale, comme représentante pour la municipalité lors de vente pour défaut de paiement de taxes du 9 juin prochain.

ADOPTÉE.

10. DIVERS :

A) RECENSEMENT 2011

09-08-03-2011

Il est proposé par monsieur Marc Desrosiers,

Il est appuyé par monsieur Bertrand Caron,

Et résolu :

Le Conseil de la Municipalité de Padoue appuie le Recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : www.recensement2011.gc.ca ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

ADOPTÉE.

B) PROCLAMATION RECENSEMENT 2011

Monsieur Gilles Laflamme, maire, proclame la semaine du 9 au 13 mai 2011 « **Semaine du Recensement** » et invite toute la population à répondre au recensement.

C) PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

10-08-03-2011

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 69 742 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locale 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Clémence Lavoie, appuyé par monsieur Marc Desrosiers,

Il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Padoue informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les contribuables présents.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-08-03-2011

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit et est levée.

La séance est levée à 21:18 heures.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur Gilles Laflamme, maire le 10 mars 2011.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 24 mars 2011, en la salle municipale, à 20:00 heures à laquelle étaient présents : monsieur Gilles Laflamme, maire, madame Clémence Lavoie, conseillère, messieurs Marc Desrosiers, et Bertrand Caron, conseillers, formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire.

Line Fillion, directrice générale, est aussi présente.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. Lecture et adoption de l'avis de convocation
2. Projet d'économie sociale - aide financière
3. Période de questions
4. Levée de la séance

01-24-03-2011

Il est proposé par madame Clémence Lavoie, appuyé par monsieur Marc Desrosiers et résolu que l'avis de convocation soit et est adopté tel que lu. ADOPTÉE.

2. PROJET D'ÉCONOMIE SOCIALE

02-24-03-2011

Il est proposé par monsieur Marc Desrosiers
Il est appuyé par monsieur Bertrand Caron
Et résolu :

D'accepter la demande du Comité d'économie sociale de Padoue, pour une aide financière d'un montant de 2 231.50 \$ afin de leur permettre de démarrer un plan d'affaire pour une entreprise qui pourrait être installé à Padoue
ADOPTÉE.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les contribuables présents.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

03-24-03-2011

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit et est levée.
ADOPTÉE.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec.trés.